

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Alexcia COULY pouvoir à Mme Laurence MARTEL
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL4

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Collèges de Bron

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

L'article R. 421-14 du Code de l'Éducation prévoit que trois représentants de la Ville siègent au sein du Conseil d'Administration des collèges et lycées et l'article R. 421-16 du même code précise que deux représentants de la Ville siègent au sein du Conseil d'Administration des collèges et lycées accueillant moins de 600 élèves.

Par délibération n° 20260423DEL18 du 23 avril 2026 le Conseil Municipal a désigné deux représentants pour les collèges de moins de 600 élèves, le collège Théodore Monod (565 élèves) et le collège Pablo Picasso (546 élèves).

Madame Martine CHAREYRE ayant été désignée par le Conseil Métropolitain représentante de la Métropole de Lyon au collège Pablo Picasso, il convient donc de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal à cet établissement.

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le texte rappelle que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. Il est également précisé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Il est donc proposé de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration du collège Pablo Picasso de Bron.

Est candidate :

Collège Pablo PICASSO	Odile LEPINASSE
-----------------------	-----------------

Aucune candidature n'ayant été déposée pour le siège à pourvoir et les autres membres désignés en Conseil Municipal du 23 avril 2026 restant désignés, en conséquence les représentants la Ville de Bron au sein des Conseils d'Administration des collèges de Bron sont :

Collège Théodore MONOD	Patricia BENZEKRY Nadia DJELTI
Collège Joliot CURIE	Kossi Eric AHIALEY Michel CHAVALARD
Collège Pablo PICASSO	Odile LEPINASSE Marc DUBIEF

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

 **Jérémie BRÉAUD**
LE MAIRE
13 oct. 2026